

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

# Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission:

#### Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

### Vice-présidences

Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

### Membres

Mme Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Mme Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

*Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine* 

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray— Saint-Michel—Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Le 16 juin 2022

# Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

### Mandat SMCE226686001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes: Groupe ABS inc. (contrat no 1: 2 374 533,83 \$, incluses). Solmatech inc. (contrat 2 230 336,79 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (contrat no 3: 1 932 660,77 \$, taxes incluses). Dépenses totales: 6 537 531,39 \$, taxes incluses, pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux (2) éventualités. Appel d'offres public no 22-19127 - trois (3) soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri Président ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce Secrétaire recherchiste

### Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### Mandat SMCE226686001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes: Groupe ABS inc. (contrat no 1: 2 374 533,83 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2: 2 230 336,79 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (contrat no 3: 1 932 660,77 \$, taxes incluses). Dépenses totales: 6 537 531,39 \$, taxes incluses pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux (2) éventualités. Appel d'offres public no 22-19127 - trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :
  - o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3);
  - il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 1, 2 et 3);
  - o l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 1).

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Elles et ils ont ainsi d'abord rappelé que les arrondissements et les services centraux doivent pouvoir compter sur l'appui de firmes spécialisées pour effectuer des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée, en raison notamment de l'ampleur des travaux entrepris

chaque année pour la construction et la rénovation des infrastructures municipales ainsi que pour l'aménagement de divers terrains tels que des parcs et espaces verts. En l'occurrence, le processus d'octroi de contrat qui a fait l'objet du présent examen était rendu nécessaire considérant que les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues à cet effet en 2019 étaient déjà presque totalement engagées.

Les personnes invitées ont fait état des raisons pour lesquelles on recourt à des ententes-cadres de services professionnels pour ce type de mandat de caractérisation (besoins importants, manque de ressources humaines et matérielles à l'interne, etc.). Le processus d'appel d'offres, qui s'est échelonné du 7 février au 22 mars 2022 et a donné lieu à la publication d'un addenda, a ensuite été décrit. Au final, et alors que cinq contrats étaient à combler, seules trois firmes ont déposé une soumission, malgré les 13 preneurs du cahier des charges.

L'analyse des trois soumissions conformes a conduit à l'attribution d'une note intérimaire supérieure ou égale à 70 %, soit la note de passage, à chacune d'entre elles. Il était prévu que l'octroi de contrat se fasse par ordre décroissant du plus haut pointage final, et qu'une firme obtenant un contrat devenait automatiquement non conforme pour les contrats subséquents. On a par ailleurs précisé aux commissaires qu'une négociation pour révision de prix a été conduite avec la firme SNC-Lavalin, qui était l'unique soumissionnaire pour le contrat 3. L'analyse a en outre révélé que les trois soumissions se situaient à plus de 24 % d'écart défavorable pour la Ville par rapport aux estimations internes réalisées par le Service de l'environnement.

Pour expliquer ces écarts, les personnes-ressources ont invoqué le manque de ressources humaines dans le marché, qui propulse à la hausse les taux horaires demandés (jusqu'à 150 % d'augmentation par exemple pour les techniciens de chantier), la pénurie de foreuses et d'opérateurs de machinerie compte tenu du nombre important de chantiers en cours, qui fait grimper les prix pour les travaux de forages et de tranchées en sous-traitance, et l'approche de sollicitation retenue. Il semble en effet que la Ville ait procédé au lancement d'appels d'offres pour des services professionnels du même type à des intervalles rapprochés.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les résultats de la négociation avec le seul soumissionnaire pour le troisième contrat, négociation qui ne semble pas avoir fait diminuer le prix demandé de manière significative. Selon les invités, c'est la réticence de l'adjudicataire à prendre de trop grands risques dans le contexte actuel qui aurait limité les avancées possibles sur ce plan.

Par ailleurs, au sujet de l'approche de sollicitation retenue, les membres se sont enquis de la stratégie envisagée par le Service pour distancer le plus possible à l'avenir le lancement d'appels d'offres du même type. En réponse, on a expliqué avoir prévu les présentes ententes-cadres pour une période de trois ans, sans option de renouvellement, de telle sorte que le prochain appel d'offres pour ces services devrait être lancé avant les autres avec lesquels le Service était cette fois-ci en quelque sorte en concurrence. Dans leur ensemble, les explications ont été à la satisfaction de la Commission, qui a tout de même recommandé aux responsables du dossier de mieux prévoir la démarche de sollicitation lors du lancement de ces prochains appels d'offres.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :
  - o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3);
  - il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 1, 2 et 3);
  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 1);

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE226686001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.